Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le 25/10/2022



ID: 085-258502962-20221025-D125\_COS251022-DE D125-COS251022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq octobre à neuf heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

<u>Présents</u>: Pierrick ADRIEN, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Nicole BOULINEAU, Guy PLISSONNEAU, François PETIT, Lydie VRIGNAUD, Xavier BERNARD, Evelyne CHAUVEL, Guy AIRIAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Cécile DREURE, Alexandra GABORIAU, Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT, Thierry GANACHAUD, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-Jacques DURAND, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

<u>Excusés ayant donnés pouvoirs</u>: Yoann GRALL ayant donné pouvoir à GRASSET, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Yannick SOULARD ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MALLARD, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

<u>Excusés</u>: Thierry RICHARDEAU, Frédéric FOUQUET, David BELY, Bernard LANDAIS, Jean-François FRUCHET, Anthony BONNET, Jérôme CARVALHO, Miguel CHARRIER, Jean-Michel ROUILLE, Fabien GABORIT, Thomas GISBERT de CALLAC, Pascal MORINEAU, Bruno NOURY, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Alain BLANCHARD, Freddy BERNARD, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Anne BIZON, Anne BOISTEAU-PAYREN, Véronique BESSE

Date de convocation : 17 octobre 2022

Membres en exercice : 62

Présents : 35 Votants : 40

## Actualisation de la composition du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5711-1, L.5711-4, L.5211-2, L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1,

Vu les statuts du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée – Trivalis,

Vu l'installation du comité syndical en date du 6 octobre 2020,

**Vu** la délibération D069-COS061020 du comité syndical du 06 octobre 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,

**Vu** la délibération D070-COS061020 du comité syndical du 06 octobre 2020 relative à l'élection des vice-présidents de Trivalis et à la composition du bureau,

**Vu** la délibération D124-COS251022 du comité syndical du 25 octobre 2022 relative à la diminution du nombre de vice-présidents à la suite de la démission d'un vice-président,

**Considérant** qu'à la suite de son élection en qualité de députée et pour un motif de non-cumul des mandats, Madame Véronique Besse a remis au préfet de la Vendée, par courrier du 30 juin 2022, sa démission de ses fonctions de vice-présidente du Syndicat Mixte Trivalis.

**Considérant** qu'en cas de démission, il résulte de l'article L.2121-1 du CGCT que le vice-président nouvellement élu prend automatiquement le rang de dernier vice-président ; les autres vice-présidents remontant alors dans l'ordre du tableau.

**Considérant** toutefois que si le comité syndical ne souhaite pas élire un nouveau vice-président, les vice-présidents remontent automatiquement dans l'ordre du tableau, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

**Considérant** que par délibération n°D124-COS251022 du comité syndical du 25 octobre 2022, le comité syndical a décidé de ne pas élire de nouveau vice-président et de diminuer le nombre de vice-présidents de onze (11) à dix (10).

**Considérant** ainsi que cette diminution entraine une modification de la composition du bureau de Trivalis et que les vice-présidents remontent alors automatiquement dans l'ordre du tableau, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une nouvelle élection.



Envoyé en préfecture le 25/10/2022

Reçu en préfecture le 25/10/2022

Publié le 25/10/2022



ID: 085-258502962-20221025-D125\_COS251022-DE D125-COS251022

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à prendre acte de l'actualisation de la composition du bureau de Trivalis comme suit :

Président	Damien GRASSET
1er Vice-président	Guy PLISSONNEAU
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Anne AUBIN-SICARD
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Patrice PAGEAUD
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Pierre CAREIL
5 <sup>ème</sup> Vice-président	Stéphane BOUILLAUD
6 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Pierre MALLARD
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Yoann GRALL
8 <sup>ème</sup> Vice-président	Frédéric FOUQUET
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Lionel GAZEAU
10ème Vice-président	Noël VERDON

A l'unanimité, le comité syndical prend acte de l'actualisation de la composition du bureau de Trivalis qui sera composé du président et de dix (10) vice-présidents et arrête la composition du bureau de Trivalis comme suit :

Président	Damien GRASSET
1er Vice-président	Guy PLISSONNEAU
2 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Anne AUBIN-SICARD
3ème Vice-président	Patrice PAGEAUD
4ème Vice-président	Pierre CAREIL
5 <sup>ème</sup> Vice-président	Stéphane BOUILLAUD
6 <sup>ème</sup> Vice-président	Jean-Pierre MALLARD
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Yoann GRALL
8 <sup>ème</sup> Vice-président	Frédéric FOUQUET
9ème Vice-président	Lionel GAZEAU
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Noël VERDON

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset

Date de signature 25/10/2022 Qualité : Président de Trivalis Damien GRASSET Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau Date de signature : 25/10/2022 Qualité/ 1er Vice président de Trivals

**Guy PLISSONNEAU** 

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ille Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).

Tél: 02.51.451.451 - Fax: 02.51.451.450